

# **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE**

## **DU 20 septembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MASSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bernard GRISON, Maire.

Présents : MMES. MM. HENRY, GUILLOT, FOURNIER, NABETH, CAILLOCE, JUST, RENFER, MERMET-GUYENNET.

Absents : Mme ACHARD pouvoir à Mme JUST  
Mme CODINA DE UNDABEYIA, pouvoir à M. HENRY  
M. GAUCHERAND pouvoir à M. CAILLOCE  
M. MOREL pouvoir à M. FOURNIER  
M. DREVON pouvoir à Mme GUILLOT  
Mme RIVIÈRE-CLODIC, pouvoir à M. GRISON  
M., Mme BABIC, BRANDON

Secrétaire de séance : M. CAILLOCE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **COMMISSION DE LA VOIRIE**

#### **Information(s)**

##### **L'aménagement des chemins du Vicard et des Sables**

Mme Guillot informe les conseillers que l'entreprise AXIMA est retenue. Le marché est signé depuis le 2 août 2018. Les travaux débuteront fin octobre. Mme Guillot rappelle que les travaux d'assainissement sont terminés.

##### **Les décisions de la commission de la voirie**

La commission de la voirie s'est rassemblée pour étudier la demande de riverains du chemin de Chantegrillet. Le changement du sens de circulation Chemins des Sables et du Vicart au profit d'un accès plus direct pour ces usagers en était la principale motivation. Après concertation, en présence du maître d'œuvre, la commission de la voirie a acté le choix initial, considérant qu'il prenait mieux en compte la sécurité des piétons et l'usage des automobilistes.

#### **Délibération(s)**

##### **Convention Mairie-APRR pour la gestion et l'entretien du pont permettant le franchissement du chemin Port Masson par l'A46**

Mme Guillot explique que la société APRR a établi une convention afin de restituer le chemin du Port Masson se situant sous le pont de l'autoroute. M. Henry précise que cette parcelle appartient à l'autoroute, et que cette convention permet à la commune de mettre en œuvre les actions d'entretien concernant le réseau, la voirie et les espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la signature de cette convention.

## **COMMISSION DE L'URBANISME**

### **Délibération(s)**

#### **La cession d'une parcelle de Dynacité**

M. Henry rappelle que les conseillers avaient précédemment pris une délibération concernant la rétrocession à l'euro symbolique d'une partie de la voirie interne par Dynacité. Or, il s'avère qu'une partie de cette parcelle référencée AK41 et représentant environ 5m<sup>2</sup> a été omise dans la précédente rétrocession. M. Henry informe que cette cession interviendrait également à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

## **COMMISSION DE LA VIE FAMILIALE ET DES FINANCES**

### **Information(s)**

#### **Le repas des anciens et la distribution des colis de Noël**

M. GRISON rappelle que la date du repas des anciens est fixée au 1<sup>er</sup> décembre et que la distribution des colis s'effectuera le 15 décembre. Des courriers seront envoyés aux associations pour mobiliser leurs membres et aider le CCAS à distribuer les colis aux personnes âgées de la commune.

M. Grison évoque également le port d'un badge spécifique par toutes les personnes volontaires, permettant aux habitants de les identifier avec facilité.

#### **La réunion du 28 septembre des CCAS**

Les CCAS de Parcieux, Reyrieux et Massieux se réunissent le 28 septembre à la salle des fêtes de Parcieux, à 20h. La thématique abordée sera « Alimentation, la biodiversité dans tous ses états ». Le club de la rencontre devra faire la distribution des tracts dans la semaine.

#### **La rentrée scolaire**

M. Grison informe que la rentrée s'est très bien passée. Des parents et enseignants ont fait des retours positifs concernant la libération de l'espace devant l'entrée de l'école, effectuée par les services techniques communaux. La cantine a été repeinte dans des teintes acidulées.

Le nombre d'inscrits est similaire : 253 enfants cette année vs 251 enfants en 2017.

### **Délibération(s)**

#### **Maintien des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie**

M. Grison rappelle au Conseil qu'une précédente délibération avait été prise pour maintenir les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie, et ce, jusqu'à prochaine délibération. Or cette mention ne figure pas sur la délibération. Considérant qu'une délibération est prise annuellement, la trésorerie demande une nouvelle délibération avec cette mention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

## DM – Opération comptable pour l'acquisition du nouveau camion

Conformément au budget voté, la commune a acquis un nouveau camion. Pour finaliser la transaction, il est néanmoins nécessaire d'augmenter de 50€ les crédits de l'article dédié à cet achat. Ces crédits seront pris sur les dépenses imprévues.

En parallèle, la commune émettra un titre de 1000€ auprès du vendeur pour la reprise de l'ancien véhicule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

## **COMMISSION DES BÂTIMENTS**

### **Information(s)**

#### **Le parking du local des Pompiers**

M. Fournier informe que les diagnostics amiante réalisés sont négatifs et poursuit en détaillant le planning à venir. À commencer par l'étude de sol le 21 septembre et la transmission des diagnostics en début du mois d'octobre auprès de l'architecte. Puis, l'étude du projet, la remise du Document de Consultation des Entreprises (D.C.E.) et la publication des marchés mi-octobre. Enfin, la réception des offres est prévue au 25 novembre et le choix des entreprises s'effectuera autour de mi-décembre.

La signature des offres devraient se réaliser en mairie, courant décembre, ce qui représentera la première phase de démarrage de chantier.

Il est également rappelé par M. Fournier et M. Grison que les propriétaires d'une ancienne maison située derrière le local des pompiers bénéficiaient d'une autorisation de la commune pour garer leur véhicule vers le local afin d'accéder directement au chemin piétonnier desservant leur habitation.

Au vu de l'extension du local des pompiers, les propriétaires sollicitent une autorisation de la mairie pour garer leur véhicule au parking de la salle polyvalente. L'élaboration éventuelle d'une convention est envisagée, dans le cas d'une décision favorable. Cette demande sera réétudiée lors d'un prochain conseil.

#### **Les travaux réalisés pendant les vacances**

M. Fournier précise que la réception des travaux concernant le béton désactivé à l'école n'a pas été favorable car plusieurs défauts ont été relevés. De nouveaux travaux seront entrepris pendant les vacances de la Toussaint.

Les murs de la cantine ont été repeints. La façade du CM1 (1<sup>er</sup> étage) a été refaite. M. Fournier précise que la rénovation de la façade continuera, partiellement, durant plusieurs années afin d'atteindre une rénovation totale.

Les portes d'entrée des maternelles ont été changées pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Les massifs avec les ancrages ont été réalisés pour intégrer le mur d'escalade dans la cour. Quelques finalisations restent encore à réaliser avant d'être opérationnel.

## **COMMISSION DE LA COMMUNICATION**

### **Information(s)**

#### **La lettre aux Masserots (distribution début octobre)**

M. Grison informe qu'il reste quelques articles en attente de réception par Mme Achard. Ils doivent être transmis en début de semaine prochaine.

#### **Le bulletin municipal (fin de réception des éléments le 1<sup>er</sup> novembre)**

M. Grison précise que les éléments doivent parvenir au 1<sup>er</sup> novembre pour prétendre à une parution au moment de la cérémonie des vœux du maire. Il rappelle également que les associations doivent transmettre impérativement des photos car la mairie n'est pas détentrice de ces éléments.

## **DIVERS**

### **Information(s)**

#### **L'achat de nouveaux défibrillateurs**

M. Grison informe que des défibrillateurs doivent obligatoirement être présents sur les communes. Actuellement, il n'en existe qu'un seul, situé à la mairie. Il est envisagé d'en prévoir l'acquisition au prochain budget. M. Grison précise que le coût est de 2000€ environ par appareil.

#### **Le prix et la qualité du service public de l'eau**

Mme Guillot présente une synthèse du rapport du président du syndicat sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'année 2017.

Quelques changements à noter : le départ de la présidente Mme Béguet remplacée par le 1<sup>er</sup> vice-président (dans le cadre du non cumul de mandat), les relèves de compteur en cours d'exécution pour les prochaines factures et la Nantaise des Eaux intégrée dorénavant au groupe Suez « Eau France ». Ce rapport est consultable en mairie.